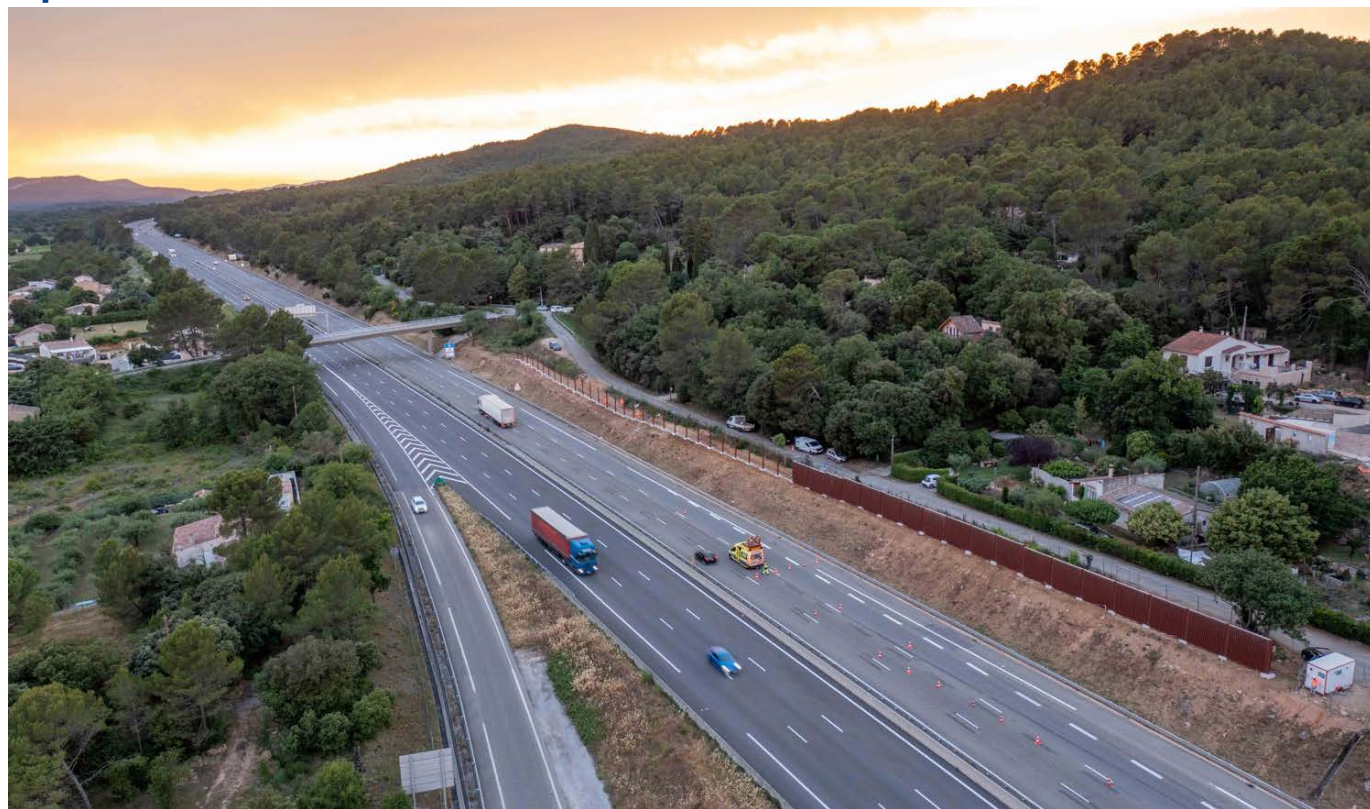


10 décembre 2024

Programme acoustique VINCI Autoroutes : fin du chantier de construction des « murs anti-bruit » dans le Var et les Alpes-Maritimes

VINCI Autoroutes a achevé fin novembre la construction de huit nouveaux écrans acoustiques dans le Var et les Alpes-Maritimes sur les autoroutes A50, A57 et A8. Le chantier, initié en octobre 2023, représente un investissement de 5,7 millions d'euros, entièrement financé par VINCI Autoroutes. Ces dispositifs de protection contre le bruit d'une superficie totale de plus de 9 000 m² permettent une réduction acoustique bénéficiant à 428 logements situés sur les communes de Sanary-sur-Mer, La Farlède, Brignoles, Le Cannet-des-Maures dans le Var, ainsi que Cagnes-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes.



©Studio619

Objectif : résorption des « points noirs du bruit »

Dans le cadre du **contrat de plan 2017/2021 avec l'État**, un programme acoustique a été validé en 2021 par l'Etat sur le réseau Escota de VINCI Autoroutes afin de traiter les « points noirs du bruit », des bâtiments exposés à des niveaux sonores élevés justifiant une protection acoustique. Pour répondre à ces exigences, un programme a été développé après des études acoustiques minutieuses réalisées par des bureaux spécialisés : une soixantaine de mesures de bruit ont ainsi été opérées sur l'ensemble du réseau Escota afin de vérifier la validité du modèle numérique développé pour les études.

- **Critères d'éligibilité au programme acoustique**

Pour déterminer l'éligibilité d'un logement, des études de modélisation acoustique sont menées, incluant des mesures de bruit effectuées par des acousticiens indépendants. **Les deux critères cumulatifs d'éligibilité** comprennent un permis de construire délivré avant le 6 octobre 1978 et des niveaux sonores excédant en moyenne 70 décibels le jour ou 65 décibels la nuit.

- **Deux solutions pour traiter les « points noirs du bruit »**

Sur tout le réseau Escota, près de **900 logements éligibles ont été identifiés**. Des bureaux d'études spécialisés en acoustique ont déterminé quelle était le type de protection la plus efficace. D'une part, **la protection à la source** a été privilégiée avec l'installation d'écrans acoustiques le long des autoroutes pour atténuer directement le bruit à son origine. D'autre part, des dispositifs de **protections individuelles** ont aussi été mis en place, par exemple le remplacement des menuiseries et des vitrages, ou l'isolation des façades extérieures des logements concernés. VINCI Autoroutes assure la prise en charge complète de ces travaux.

Plus de 9 000 m² de nouveaux écrans acoustiques installés le long de l'autoroute dans le Var et les Alpes-Maritimes

Les travaux ont débuté fin octobre 2023 et se sont achevés en juillet 2024 dans le département du Var, puis en novembre 2024 à Cagnes-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes. **Huit nouveaux écrans acoustiques - représentant une surface totale de plus de 9 000 m²** - destinés à atténuer le bruit, ont été installés le long des autoroutes A50, A57, et A8. Plus spécifiquement, deux écrans ont été mis en place à Sanary-sur-Mer sur l'A50, un écran à La Farlède sur l'A57, et sur l'A8, un écran à Brignoles, deux écrans au Cannet-des-Maures et deux écrans à Cagnes-sur-Mer.



Des techniques de pose adaptées aux contraintes topographiques de chaque site

Les travaux ont été réalisés avec une approche variée des méthodes ; la conception et la réalisation de chaque écran ont été spécifiquement adaptées aux caractéristiques topographiques des différents sites. Ces dispositifs permettront d'atténuer le bruit de l'ordre **de 3 décibels en moyenne, soit une exposition sonore divisée par 2 pour les bâtiments concernés.**

A50 - SANARY-SUR-MER :

À l'ouest, le long du chemin de la Grande Bastide, les travaux ont débuté avec la préparation de fondations dans un talus, renforcé par l'ajout de **2 950m³ de roches** pour stabiliser le terrain. Cette technique a permis d'ancrer solidement les pieux qui supportent à présent un écran béton-bois de 144 mètres de long et 2,5 mètres de haut. **À l'est, chemin de Pierredon**, le deuxième mur anti-bruit s'étendant sur 697 mètres avec une hauteur de 3 mètres, combine béton et bois pour offrir une intégration paysagère respectueuse. Ces murs conçus pour réduire le bruit, amélioreront ainsi la qualité de vie de **62 logements** collectivement, dont **20 logements** étaient éligibles au programme acoustique.

A57 - LA FARLEDE :

Ce chantier, situé à proximité de la voie ferrée, a été réalisé principalement de nuit pour limiter les perturbations de trafic. Afin de protéger le quartier des **Mauniers** du bruit émanant de l'autoroute A57, un écran acoustique de 423 mètres de long et de 3 mètres de haut a été érigé. Cet écran été réalisé directement sur une glissière en béton adhérent élargie et avec des panneaux acoustiques composés d'aluminium recyclé. **5 logements** respectaient les critères d'éligibilité, toutefois, la pose de cette protection à la source permettra dans ce secteur urbanisé de **protéger plus largement 45 logements.**

A8 - BRIGNOLES :

Un mur anti-bruit en béton-bois de 180 mètres de long et 3 mètres de haut a été installé en haut d'un talus surplombant l'A8, bénéficiant aux **6 logements** situés le long du **chemin des Dolmens**, dont **2 étaient éligibles.**

A8 - LE CANNET-DES-MAURES :

Deux écrans béton-bois de 3 mètres de hauteur ont été construits sur la commune. Le premier mesurant 425 mètres de long se situe le long du **chemin de la Cagne**, et le second au niveau du **chemin des Costettes** mesurant 225 mètres de long. **8 logements** respectaient les critères d'éligibilité, toutefois, la pose de cette protection à la source permettra dans ce secteur urbanisé de **protéger 39 logements.**

A8 - CAGNES-SUR-MER :

Dans le **quartier Cros de Cagnes**, 39 panneaux acoustiques de 2,5 mètres de haut ont été installés en juillet 2024 (soit 158 mètres d'écrans réalisés). Dans le **quartier du Lautin**, les travaux se sont achevés en novembre 2024 : les 437 mètres linéaires d'écrans de 3 mètres de hauteur ont été installés sur des glissières en béton élargies en béton bas carbone, spécialement conçues pour supporter des panneaux fabriqués en acier recyclé. **276 logements** bénéficieront ainsi de la protection acoustique. Pour ces deux chantiers, réalisés entre l'autoroute et la voie ferrée, les travaux ont été réalisés de nuit en très forte coordination avec la SNCF, afin de limiter au maximum la gêne pour la circulation sur l'A8 et pour l'exploitation des lignes ferroviaires.

Sur l'ensemble des sites concernés, après la réalisation des terrassements par les équipes du Groupement d'entreprises Eiffage AER - La FOREZIENNE, les structures portantes des écrans - composées de poteaux métalliques reposant sur des massifs en béton armé - ont été réalisées. Les écrans acoustiques ont ensuite pu être installés par grutage depuis l'autoroute A8, A50 ou A57 en toute sécurité sous balisage et à Cagnes-sur-Mer sous consignation de la ligne ferroviaire.

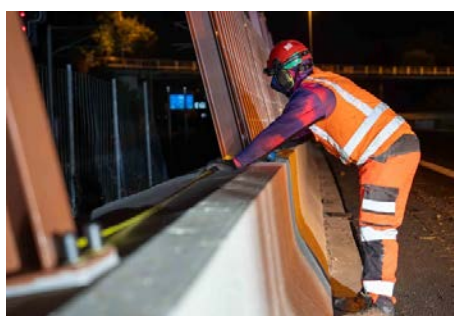
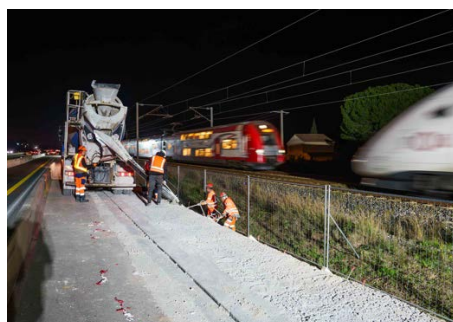
Cette opération a ainsi contribué à l'amélioration de l'environnement sonore de nombreux habitants, **soit une réduction acoustique bénéficiant à 428 logements.**

Elle a également soutenu l'emploi et favorisé l'insertion professionnelle avec plus de **700 personnes mobilisées sur les différents chantiers et 6% des 23 223 heures de travail réalisées l'ont été dans le cadre de programmes d'insertion, soit très concrètement la création de 7 emplois en CDI.**

Le coût total des travaux pour l'installation des écrans dans le Var et les Alpes-Maritimes s'élève à **5,7 millions d'euros**, entièrement financés par VINCI Autoroutes. Un investissement qui reflète l'engagement de VINCI Autoroutes pour la qualité de vie des riverains.

Retour en images sur les travaux réalisés

©studio619



Ambition Environnement 2030 : VINCI Autoroutes s'engage à minimiser l'empreinte carbone des écrans acoustiques

Dans le cadre de sa politique Ambition Environnement 2030, VINCI Autoroutes s'est engagé à réaliser les travaux de création de ces écrans acoustiques en réduisant au maximum leur empreinte carbone. La totalité des fondations des murs ont été réalisés en béton bas-carbone et de l'ALUFERA - aluminium recyclé - a été utilisé pour la construction des écrans, lorsque les spécificités techniques du chantier le permettaient. Ainsi, VINCI Autoroutes a **réduit ses émissions de CO2 de 25% sur ces chantiers**.

Le béton est fabriqué à partir de ciment qui est traditionnellement composé de clinker, un mélange d'argile et de calcaire calcinés à très haute température. Or, c'est précisément cette étape de fabrication qui produit une forte émission de CO2. L'utilisation de béton dit « bas carbone » fabriqué à partir de ciments moins carbonés a été imposée au groupement d'entreprises travaux, ce qui permet une réduction des émissions de CO2.

Suivi et évaluations à venir

Dans le cadre du suivi des chantiers acoustiques, VINCI Autoroutes fera réaliser en janvier 2025 une série de mesures acoustiques par des acousticiens indépendants. Ces mesures permettront de vérifier précisément l'efficacité des installations et d'assurer leur conformité aux résultats prévus, ainsi qu'aux normes de réduction de bruit.

Un dispositif pour informer les clients en temps réel :

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **L'application gratuite Ulys** : trafic en temps réel
- **Le site Internet www.vinci-autoroutes.com**
- **Le site internet du programme acoustique programmeacoustique-escota.vinci-autoroutes.com/**
- **Les comptes X (ex-Twitter)** : @VINCIAutoroutes ; @A8Trafic ; @tunneltoulon

Contacts presse :

Charlotte DESVEAUX – charlotte.desveaux@vinci-autoroutes.com – 06 26 94 41 19

Julie ALBERTO – julie.alberto@vinci-autoroutes.com – 06 64 16 21 80

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France. Ses équipes accompagnent chaque jour plus de 2,5 millions de clients - et jusqu'à 4 millions l'été - sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Ses 5 500 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, la sécurité de ses utilisateurs et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 9 régions, 44 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes – 181 aires de services – 266 aires de repos – 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).